



Lyon, 29 juin 2009

APRIL Mobilité lance la toute première offre en France de protection sociale pour les europatriés : « Euro Cover + »

Une nouvelle tribu : les europatriés

Quel est le point commun entre un jeune Français étudiant dans le cadre du programme Erasmus, un couple de retraités anglais propriétaire d'une résidence dans le Périgord et un juriste Allemand travaillant en Italie et résidant en France ?

Ce sont tous des europatriés : des Européens vivant de manière permanente ou temporaire dans un pays différent de leur pays d'origine.

A la différence des expatriés, les europatriés conservent un lien plus étroit avec leur pays d'origine. En effet, l'ouverture des frontières, les compagnies aériennes « low-cost », les nouvelles technologies comme Internet, Skype..., l'internationalisation des entreprises, l'ouverture des marchés ont grandement favorisé le phénomène d'europatriation en « rétrécissant les distances » entre les Europatriés et leur pays d'origine.

Aujourd'hui, près de 2 % des Européens¹ vivent en dehors de leur pays d'origine. Pour certains, ce phénomène se traduit même par une difficulté à jongler entre plusieurs pays !

L'europatriation, un nouveau phénomène migratoire

Bernard GIRARD, philosophe-sociologue et spécialiste des migrations internationales, est à l'origine même du concept d' « europatriation » et a analysé ce mouvement, qui se caractérise, selon lui, par quatre grandes motivations : professionnelles, d'agrément, estudiantines ou saisonnières.

Quelques exemples :

- d'euro-migrations professionnelles : le Royaume-Uni attire les jeunes en recherche d'emplois. **250 000 Français sont ainsi installés en Grande-Bretagne dont 60 % dans le grand Londres².**

¹ Les Européens s'expatrient par amour et pour une meilleure qualité de la vie - <http://europa.eu/> (mars 2006)

² Portails pays - www.mfe.org



- d'euro-migrations de confort : la France et l'Espagne (et dans une moindre mesure l'Italie) sont les destinations privilégiées des Européens plus âgés en quête d'une meilleure qualité de vie. En France, entre 1997 et 2005, le nombre de résidences secondaires détenues par des non résidents a augmenté de 50 % soit près de 260 000 résidences secondaires « étrangères » (pour un parc total de 2,9 millions de résidences secondaires). **Plus de 90 % des résidences secondaires « étrangères » sont détenues par des Européens.** Ceux-ci privilégient la proximité transfrontalière, ainsi que l'arrière pays des façades maritimes. Les Britanniques détiennent à eux seuls 28,5 % du parc des non résidents : plus d'une résidence sur quatre leur appartient³.
- d'euro-migrations saisonnières : historiquement, les travailleurs espagnols et portugais venaient faire les vendanges dans le Sud de la France. Ils sont de plus en plus remplacés par des saisonniers en provenance de l'Europe de l'Est : Roumanie, Pologne...
- d'euro-migrations estudiantines : depuis 1987, date de création du programme, Erasmus aura fait voyager près d'un million et demi de jeunes Européens⁴. **L'objectif est porté à 3 millions d'étudiants Erasmus en Europe en 2013.**

Euro Cover +, une solution d'assurance spécifiquement développée pour les europatriés

APRIL Mobilité a imaginé un contrat dédié aux besoins des europatriés qui leur propose une couverture unique valable dans toute la zone « Europe et pays méditerranéens ».

Pour répondre aux attentes de cette cible, APRIL Mobilité offre une couverture géographique étendue et une large palette de garanties frais de santé accompagnée de 3 niveaux de franchise : le client peut ainsi choisir le niveau de couverture le mieux adapté à ses besoins, s'auto-assurer en partie et réduire ainsi le montant de ses cotisations.

Cette offre est triplement innovante. L'europatrié bénéficie ainsi :

- **d'une zone de couverture étendue : l'Euro-Méditerranée**

Le contrat propose une couverture en France ainsi que dans toute la zone « Europe et pays méditerranéens ».

L'assuré peut voyager sereinement, sans condition de durée, de l'Angleterre au Maroc, en passant par la France : APRIL Mobilité l'accompagne dans tous ses déplacements. Grâce à cette couverture euro-méditerranéenne, le contrat peut couvrir, par exemple, les quelque 40 000 « europatriés » français⁵ qui ont déjà sauté le pas et se sont installés au Maroc !

³ Les résidences secondaires dont le propriétaire ne réside pas en France - État des lieux en 2005 Etude réalisée par la Direction du Tourisme – Novembre 2007

⁴ Dossier de presse « Erasmus à 20 ans » - 2007

⁵ Portails pays - www.mfe.org



- **d'une extension possible de la couverture à son pays d'origine**

Avec un seul et même contrat, l'assuré peut être couvert dans ses différents lieux de séjours et dans son pays d'origine, sans condition de durée, grâce à l'option « extension permanente de la garantie frais de santé au pays de nationalité ».

Cette option peut être souscrite moyennant une simple majoration de 10 % de la prime frais de santé.

Elle apporte un confort supplémentaire à l'assuré :

- l'assuré peut choisir de subir une intervention chirurgicale lourde ou d'accoucher dans son pays d'origine pour être proche de sa famille,
- il conserve la liberté d'être soigné dans son pays de nationalité pour éviter d'être confronté à la barrière de la langue, particulièrement sensible sur les sujets médicaux.

- **de garanties santé solides et modulables**

Ces garanties apportent un confort supplémentaire à l'assuré :

- trois formules frais de santé au choix avec une couverture au 1^{er} euro, à 100 % des frais réels, pouvant aller jusqu'à 1 000 000 € par an,
- 3 niveaux de franchise par acte : 0 €, 20 € et 40 €. L'assuré a la possibilité de s'auto-assurer en partie pour réduire sa cotisation,
- le doublement des plafonds frais de santé en cas d'accident ou de maladie « redoutée » : en cas de « coup dur », APRIL Mobilité intervient avec une prise en charge renforcée,
- des garanties pour le bien-être de l'assuré : couverture étendue des médecines « douces » (acupuncture, diététique, chiropraxie, ostéopathie) et de l'homéopathie,
- une très forte modularité de garanties permettant de « coller » au budget de chacun (cotisations pouvant s'échelonner entre 70 € et 1 035 € par mois).

Au-delà de la couverture des frais de santé, le contrat propose des garanties complémentaires très utiles et entièrement modulables : assistance rapatriement, responsabilité civile et garanties de prévoyance.

A noter :

Le contrat Euro Cover + répond aux nouvelles conditions de séjour en France fixées par la Direction de la Sécurité sociale⁶ suite aux nouvelles règles d'attribution de la CMU. En effet, les ressortissants européens souhaitant s'installer en France pour plus de 3 mois doivent détenir une assurance maladie pour que leur séjour soit considéré comme régulier. Cette couverture peut leur être fournie par leur pays d'origine ou à défaut par la souscription d'un contrat d'assurance au 1^{er} euro auprès d'un opérateur du marché.

⁶ Circulaire de la Direction de la Sécurité sociale (DSS) du 23 novembre 2007



A propos d'APRIL Mobilité

Depuis plus de 30 ans, APRIL Mobilité est le spécialiste de la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, pour des séjours de courte ou longue durée. APRIL Mobilité conçoit, gère et vend des contrats d'assurance (garanties frais de santé, assistance rapatriement, prévoyance, RC, bagages) pour plus de 42 000 voyageurs et expatriés (étudiants à l'étranger, particuliers expatriés, étrangers séjournant en France, salariés et travailleurs indépendants en missions). APRIL Mobilité bénéficie d'un réseau de 4 000 professionnels d'assurance en France et dans les D.R.O.M. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2008.

Contact presse

Kaélia - Marie-Charlotte Peltier : 04 72 00 35 83 / marie-charlotte.peltier@kaelia.fr